



CAPN N° 5 des GÉOMÈTRES

Déclaration liminaire des élus de la CGT DES FINANCES PUBLIQUES

CAP DE TABLEAUX D'AVANCEMENT DU 19 AVRIL 2012

Les salariés, retraités et privés d'emploi, comme l'ensemble des citoyens, femmes et hommes, sont appelés à participer à l'élection présidentielle les 22 avril et 6 mai prochains.

Ces rendez-vous seront essentiels pour l'expression démocratique.

Non content d'avoir mis à mal le principe même de la démocratie (référendum sur le traité européen bafoué), le président français entend soumettre les populations à une austérité érigée en dogme absolu en imposant l'écriture de « la règle d'or » dans la constitution européenne.

Le bilan de ce dernier mandat présidentiel est sans équivoque.

En matière de protection sociale, le gouvernement n'a eu de cesse de remettre en cause nos acquis :

Au mépris d'une mobilisation historique de par le nombre des manifestants et le soutien affiché de la population (70%), la réforme des retraites a finalement été votée et mise en œuvre précipitamment.

Le déficit organisé de la sécurité sociale a servi d'alibi pour asphyxier l'hôpital public et faire supporter aux seuls assurés sociaux de nouvelles dépenses (franchises médicales déremboursements des soins, augmentation du forfait hospitalier, jour de carence instauré pour les agents de la Fonction Publique,...).

L'échec sur l'emploi et la politique industrielle est total. N'en déplaise à notre ministre de tutelle, Mme Péresse, le déficit abyssal de 600 milliards supplémentaires, creusé pendant ce dernier quinquennat, n'est en aucun cas imputable aux seuls chômeurs, malades et tout autre bénéficiaire d'allocations sociales. Les causes sont à chercher du côté des divers cadeaux fiscaux largement distribués aux nantis...

Le candidat du « travailler plus pour gagner plus » s'avère être finalement le président du chômage de masse et de la précarité!

Réforme phare du gouvernement actuel, la RGPP aura causé la suppression de 150000 emplois dans la Fonction Publique d'Etat et l'hôpital public.

Loin de l'image vendue à l'extérieur comme une réforme visant à mettre en place un interlocuteur fiscal unique, la fusion DGI-DGCP se sera soldée par un service rendu à l'utilisateur fortement dégradé. Le non remplacement de 2 fonctionnaires sur 3 partant à la retraite aura engendré une dégradation significative des conditions de travail.

En outre, le gouvernement s'est attelé à casser le statut général des fonctionnaires (loi sur la mobilité, service minimum,...), tout cela afin de façonner une Fonction Publique asservie aux exigences des lois du marché.

Au niveau salarial, en raison notamment du gel du point d'indice, notre perte de pouvoir d'achat depuis juin 2007 atteint 6% et plus de 10% depuis 2000.

Montreuil, le 25 avril 2012

Syndicat national
CGT Finances Publiques

● Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

● dgfip@cgt.fr

● www.financespubliques.cgt.fr

● Tél. : 01.48.18.80.16

Les prix des carburants à la pompe battent record sur record. La dernière revalorisation des indemnités kilométriques remonte à juillet 2009. Le préjudice financier subi par les agents est inadmissible. La CGT réaffirme sa demande de voir les indemnités kilométriques alignées sur le barème de l'impôt sur le revenu.

Lors du dernier groupe de travail sur l'indemnitaire, l'attribution d'ACF à hauteur de ceux accordés aux B administratifs nous a été proposée. Si cette harmonisation nous apparaît pour le moins légitime et urgente, il n'en demeure pas moins que les dépenses engagées sur le terrain par tous les personnels doivent être indemnisées distinctement.

En ce qui concerne le sujet de cette CAP, nous revendiquons toujours que la totalité des agents figurant sur la plage d'appel statutaire accède au grade supérieur.

Il ressort de l'analyse du projet présenté que le volume des promouvables correspond aux engagements pris lors des groupes de travail consacrés au sujet. La problématique du contexte disciplinaire et de sa concrétisation sur les tableaux d'avancement demeure.

Sur les 6 agents écartés du tableau de TG à G, 4 le sont en raison d'évolution négative de leur notation et 2 pour une sanction ou un contexte disciplinaire.

On ne peut se contenter de l'unique affirmation d'un responsable hiérarchique de quelque niveau que ce soit qui ferait état de faits sans pouvoir les étayer.

De même, la notion de contexte « récent » doit impérativement être encadrée et bornée dans le temps. Vous ne devez pas perdre de vue que la carrière des agents peut se jouer parfois sur un mot malheureux ou une incompatibilité d'humeur avérée.

Sur tous ces points, nous considérons que l'administration doit impérativement définir avec la plus grande précision les règles qui la conduisent à écarter un agent de la promotion au grade supérieur. Seul un balisage précis des conditions d'exclusion peut « dissiper » le risque d'une sanction arbitraire. Soyez assurés de notre vigilance à cet égard !

Nous remercions le bureau RH2A pour l'ouverture affichée lors de la consultation.

Les élus et experts de la CAPN n°5

Thierry DUCASSE	Sylvain GAFFIOT
Patrick SARRABAYROUSE	Eric CAMUS
Bernard ROUSSEAU	Jean-Marc PETRACCO
Michèle LEMOND	Paul CASALTA
Pierre FAVRE	Arnaud DUVAL
Bruno SAGASPE	Nely TSILIZY
Jean DEBEAUSSART	Ronan TRELLU Jean LAVOISIER